

## SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS ET DE LA THIÉRACHE

### Le Domaine de Roubais, berceau de La Flamengrie et de La Capelle-en-Thiérache (\*)

*La Flamengrie* est un nom d'origine populaire, né dans le parler roman et latinisé en *Flamingeria* ; s'il s'agissait d'une formation latine, elle aurait conduit à un toponyme roman du type *Flamengière*, lequel se rencontre effectivement : un hameau de la Mayenne s'appelle *Flamengère*. L'appellation de *La Flamengrie* a désigné divers endroits, principalement dans le Hainaut ; elle fut appliquée de toute évidence — à l'origine du moins — à des terres occupées par des immigrants flamands, des *Flamini*, le suffixe *-erie* indiquant le caractère collectif du mot. Ce dernier n'apparaît pas dans les textes conservés avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; il est à mettre en relation avec l'émigration qui se fit au départ de la Flandre, à cette époque de hausse démographique.

C'est en Thiérache qu'on rencontre le plus anciennement le toponyme *La Flamengrie*. Une charte inédite émanant de Nicolas, seigneur d'Avesnes, et transcrise dans le cartulaire de l'abbaye de Liessies cite à deux reprises la forme latine du nom (1) ; cette charte est dépourvue de date, mais sa critique interne démontre qu'elle fut rédigée entre 1160 et 1172-73.

La Flamengrie figurait au nombre des domaines septentrionaux que possédait l'illustre abbaye de Saint-Denis-en-France (Thiérache, Hainaut, Hesbaye). Les archives de l'abbaye ne renferment aucun texte relatif à La Flamengrie qui soit antérieur au XIII<sup>e</sup> siècle, pour la bonne raison que le domaine a changé de dénomination.

(\*) Résumé d'une conférence faite à La Flamengrie, le 7 mars 1976, sous les auspices de la Société archéologique de Vervins.

(1) *in confinio camporum de Flamengeria.../ Signum Fastredi de Flammegeria* [pour : *Flamengeria*]... (Archives de l'Etat à Mons, *Cartulaires*, n° 93, f° 41 v° - 42 - Archives Départementales du Nord, à Lille, 9 H 8, f° 23 et v°). Il s'agit de La Flamengrie, dép. Aisne, arr. Vervins, cant. La Capelle.

Toponyme d'origine romane, *La Flamengrie* ne peut remonter au haut moyen âge, époque où le nom même de Flamand n'existe pas, ou guère. Le nom ancien du lieu est *Roubais* ; il a survécu, mais n'est plus appliqué aujourd'hui qu'à un hameau de La Flamengrie. Les moines qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, transcrivirent le cartulaire de l'abbaye y rangèrent en un chapitre distinct celles — moins nombreuses, mais plus anciennes — relatives à Roubais (2). Chose étrange, aucun de ces deux chapitres ne renferme les documents primitifs propres à nous éclairer sur l'origine de la propriété abbatiale en cet endroit.

Un premier titre de propriété subsiste en original dans le chartrier de l'abbaye. C'est un diplôme du roi Louis II le Bègue, daté de 879, par lequel ce souverain carolingien fait don au comte Autran des domaines de Roubais et d'Autreppes (3). Cette donation n'a rien qui puisse surprendre ; Autran est un personnage connu : il avait été l'un des défenseurs de Paris contre les Normands en 876. Ce qui peut étonner à la rigueur, c'est la donation des mêmes domaines que fit aussitôt Autran en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. Ce second transfert de propriété est connu par une deuxième

---

(2) Archives Nationales, à Paris, LL 1158 (Cartulaire blanc de Saint-Denis, 2<sup>e</sup> vol.) pp. 125-152 : chartes du XIII<sup>e</sup> siècle relatives à La Flamengrie ; pp. 209-211 : chartes du XII<sup>e</sup> siècle relatives à Roubais.

(3) Autreppes : dép. Aisne, arr. et cant. Vervins. - L'acte de 879 est connu depuis longtemps, car il fut publié dès le XVII<sup>e</sup> siècle (par Jacques Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France*, Paris, 1625, pp. 782-783) ; J. Mabillon a donné une reproduction (gravée) de la partie supérieure et de la partie inférieure de la charte, dans ses *De Re Diplomatica libri VI*, Paris, 1681, pp. 410-411 (cf. p. 408) ; Léopold Delisle a reproduit le texte, d'après Doublet et Mabillon, dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Nouv. éd., t. IX, Paris, 1874, pp. 414-415 ; précédemment, l'acte avait été réédité, incomplètement mais d'après l'original, par Jules Tardif, *Monuments historiques. Cartons des Rois*, Paris, 1866, p. 136-137, et cet érudit identifiait erronément *Resbacis* par Sorbais ; en 1884, M. Darras, membre de la Société archéologique de Vervins, a inséré le texte publié par Doublet, accompagné d'une traduction due à l'abbé Charpentier, curé de Fontaine-lès-Vervins, dans le tome X de *La Thiérache*, bulletin de ladite Société (pp. 27-31) ; enfin, un fac-similé du document a été donné par F. Lot, Ph. Lauer et G. Tessier, *Diplomata Karolinorum*, t. V, Toulouse-Paris, 1938, pl. XXXII. L'acte est daté des Kalendes de janvier (1<sup>er</sup> janvier) de la deuxième année du règne de Louis le Bègue ; il s'agit incontestablement de l'année 879, car l'avènement de ce souverain se situe au 6 octobre 877 et la deuxième année de son règne ne fut comptée qu'à partir du 6 octobre 878, comme le prouvent des actes des 31 mai et 17 septembre datés de la première année du dit règne (cf. Lot, Lauer et Tessier, *op. cit.*) ; en outre, l'indiction donnée (12) est bien celle de l'an 879. Le diplôme fut délivré dans un fisc nommé *Uriau*, jusqu'à présent non identifié, mais dans lequel il faut voir le domaine d'Orgeo (Belgique, prov. Luxembourg, arr. et cant. Neufchâteau) ; à cette époque, en effet, et en vertu du traité de Meersen (870), cette partie de la Lotharingie où est situé Orgeo fut annexée à la *Francia occidentalis*.

charte ; celle-ci, pour le moins suspecte, pourrait être un acte récrit (4). Quoi qu'il en soit, par la suite les domaines en question se trouvèrent effectivement aux mains des moines de Saint-Denis.

Considérons le premier de ces domaines : Roubais. L'acte royal de 879, révèle à son sujet : qu'il tire son nom de celui de la rivière, *Resbacis*, qui traverse La Flamengrie d'ouest en est et se nomme de nos jours : ruisseau de la Chaudière ; que ce domaine comportait au IX<sup>e</sup> siècle cinquante *mances* (ou tenures), ce qui veut dire qu'au bas mot cinq cents hectares y étaient en culture (sans compter la réserve seigneuriale) et que le chiffre de sa population se situait entre 200 et 250 âmes ; cette population disposait d'une église, pourvue d'un douaire, et objet — elle aussi — de la donation ; cette église portait le vocable de Saint-Martin, celui qu'a gardé jusqu'à présent l'église de Roubais, célèbre par les précieux retables qui y sont conservés. Pareil vocable, celui de l'évêque de Tours, témoigne d'une fondation qui, sans nécessairement remonter à l'époque où vécut ce prélat (IV<sup>e</sup> siècle), est néanmoins généralement ancienne (5). Ainsi se pose le problème de l'antiquité de notre village : sa donation par un roi prouve qu'il s'agissait d'un domaine public, d'un *fiscus*. Remontait-il à l'époque romaine ?

Seule une exploration archéologique attentive du sous-sol fournit une réponse à cette dernière question. La toponymie n'est d'aucun secours, car presque entièrement d'origine post-romaine. On a vu que *La Flamengrie* est un nom du bas moyen âge. *Roubais* est d'étymologie germanique et signifie « ruisseau (*baki*) des roseaux ». L'origine médiévale du nom de *La Capelle* est certaine : le mot *capella* n'existe pas en latin classique. Les noms des principaux hameaux ont été formés sur des anthroponymes germaniques : *Bugny* sur *Buno*, qu'on retrouve dans le nom de Bugnicourt (Nord) ; *Haudroy* sur *Halidrich*, qui a servi à former Haudricourt (Seine-Maritime). Seul *Normay* — à présent simple lieu-dit dans la partie méridionale de *La Capelle*, mais jadis centre d'exploitation au sein du domaine de Roubais — est latin par ses constituants : *Nigrum mare* dans les textes médiévaux, c'est-à-dire « l'étang noir » ; mais *mare* n'a jamais signifié « étang » dans le latin de l'antiquité. Cette abondance de noms de lieux médiévaux porte à conclure que les défrichements forestiers d'où naquit le domaine de Roubais seraient postérieurs à l'antiquité.

(4) Le texte de cette charte a été publié également par Doublet (*op. cit.*, p. 783) et reproduit (avec traduction) dans le t. X du bulletin *La Thiérache*, pp. 31-33. - L'acte est daté des Kalendes de mai (1<sup>er</sup> mai) et de la deuxième année du règne (laquelle, comme on vient de voir, débuta le 6 octobre 878) ; or Louis le Bègue est mort le 10 avril 879, et la charte, qui rappelle la donation faite par ce souverain à Autran, parle du roi comme toujours en vie.

(5) Cf. F. Jacques, *Saint-Martin titulaire d'églises et de chapelles dans l'ancien diocèse et la province de Namur*, dans : *Revue Bénédictine*, t. LXXX, 1970, pp. 97-137 et 276-290.

Le nom de *Thiérrache* fut celui d'un massif forestier, barrière naturelle qui occupait la crête marquant la séparation des bassins de l'Escaut et de la Meuse d'un côté, et du bassin de la Seine de l'autre. Avant la conquête romaine, cette barrière forestière séparait le territoire des Nerviens (au nord) de ceux des Rèmes et des Viromandues (au sud). Cette limite subsista à l'époque romaine entre diverses cités de la province de Belgique Seconde ; elle délimita au moyen âge les diocèses ecclésiastiques, tout autant que les *pagi* francs et les principautés territoriales ultérieures ; ce fut le même tracé que suivit la frontière du royaume de France, créée par le traité de Verdun (843), frontière commune avec la Lotharingie et, à partir de 925, avec le royaume de Germanie, qui devint l'Empire en 962.

Un curieux itinéraire du XIII<sup>e</sup> siècle, conservé dans la chronique du moine allemand Albert de Stade, décrit le chemin du pèlerinage à Rome. Il cite Avesnes, Vervins et entre les deux Larouillies (*Rulie*) : « en cet endroit, précise-t-il, une pierre est posée au milieu du village, le long de la route ; cette pierre borne (*disterminat*) l'Empire et le royaume de France » (6). Etréaupont étant donné comme étape suivante, le voyageur passait donc par La Flamengrie et par La Capelle, qui ne sont pas mentionnées, mais qui étaient les premières localités qu'il rencontrait sur sol de France. Que de pèlerins, mais aussi que de marchands se rendant à Paris ou en Champagne ont dû passer par ce chemin et franchir cette frontière, entre le IX<sup>e</sup> siècle qui vit naître celle-ci et le XVII<sup>e</sup> qui l'effaça ; en 1659, en effet, le traité des Pyrénées donna la terre d'Avesnes à la France et l'ancienne frontière ne subsista que comme limite administrative, entre l'intendance de Hainaut et la généralité de Soissons d'abord, entre les départements du Nord et de l'Aisne ensuite.

Ce chemin, les légions romaines l'avaient parcouru déjà, puisqu'à partir de Larouillies il se confond avec l'antique chaussée de Bavai à Reims. C'est pourquoi on a pu voir dans une colonne de pierre qui fut exhumée en 1882 à la limite de La Flamengrie et de La Capelle une borne militaire romaine (7). Si donc on peut hésiter à faire remonter à l'antiquité les défrichements d'où est sorti le domaine de Roubais, on peut assurer en revanche qu'en cet endroit la forêt fut trouée par une voie antique.

---

(6) *Annales Stadenses*, éd. J.-M. Lappenberg, dans : *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XVI, Hanovre, 1859, p. 336.

(7) Pierre Sergent, *La Capelle en Thiérache, des origines à nos jours*, Fourmies, 1974, p. 6.

Ce fut cette voie, probablement, que descendit aussi sainte Grimonie, cette mystérieuse vierge venue d'Irlande. Fuyant le courroux de son père, elle vint se réfugier en un lieu alors absolument désert (*ad locum tunc desertissimum*) ; rejointe par ses poursuivants, elle y subit le martyre et y fut inhumée. Sur sa tombe fut édifié un oratoire, auquel *La Capelle* doit non nom. Cette histoire édifiante n'est connue que par des témoignages tardifs (8), mais elle rapporte des événements datant du très haut moyen âge, puisque la tradition les situe en un lieu réputé désert.

Au IX<sup>e</sup> siècle, comme on l'a noté, le domaine de Roubais comptait une cinquantaine de familles lorsqu'il fut donné au comte Autran. Il s'étendait sur le territoire actuel de La Flamengrie (2.643 hectares) et sur celui de La Capelle (1.226 hectares), donc sur 3.869 hectares au total. Il est probable que La Capelle, où l'on trouve au XIII<sup>e</sup> siècle un centre d'exploitation agricole aussi actif que celui de La Flamengrie, ait participé dès l'époque carolingienne à la mise en valeur du domaine de Roubais. Par un étrange retour, ce domaine redevint quasiment désert au XII<sup>e</sup> siècle.

On ignore les causes et les circonstances de ce dépeuplement. Deux documents inédits apprennent que l'autel paroissial de Roubais avait fait l'objet d'une usurpation à laquelle Suger, l'actif abbé de Saint-Denis, mit fin peu avant 1126 (9) ; l'un de ces textes, une charte de 1126, reconnaît que l'autel de Roubais était de toute ancénneté une possession de Saint-Denis, mais rien ne permet d'établir une corrélation entre son usurpation par un chanoine de Laon et la situation du village à cette époque (10). Il est surprenant que Suger, soucieux de faire restituer à son abbaye l'autel de Roubais, ait laissé ensuite le domaine tomber en friche. C'est pourtant ce qui faillit se produire, si l'on en croit une charte de 1156, postérieure de quatre ans à la mort de Suger. Cette charte apprend que Roubais eût été inculte et désert, que nul habitant ne s'y serait trouvé, si, mis en confiance par l'avoué du lieu, une foule de nouveaux arrivants n'avaient afflué, venant de la Flandre, du Brabant et d'autres régions. Pour ce motif l'évêque de Cambrai, Nicolas, jugeait utile d'opérer entre l'abbaye et son avoué un partage équitable des profits du domaine (11).

---

(8) Cf. *Acta Sanctorum*, Septembre, t. III, p. 80-81.

(9) Ces deux documents sont publiés ci-après : voir *Annexe*.

(10) Tout au plus pourrait-on conjecturer que le village n'était pas complètement dépeuplé, puisque la même charte promet à l'abbaye la restitution du profit intégral de la dîme.

(11) Cette charte a été publiée, d'après l'original, par J. Tardif, *op. cit.*, pp. 285-286.

Ce précieux document fournit l'explication du nom de *La Flamengrie*, lequel — rappelons-nous — sera cité pour la première fois entre 1160 et 1172-73 (12) ; il présente un domaine alors en pleine réorganisation et en pleine expansion ; pour la première fois aussi, il nous révèle l'existence d'un avoué, auquel reviendrait le mérite de ce renouveau.

La charte de 1156, si riche d'enseignements, est toutefois muette sur un point : elle omet de citer le nom de cet avoué. Nul doute pourtant que celui-ci ait été Nicolas, seigneur d'Avesnes, ou un membre de sa famille. Accompagné de la suite de ses fidèles, il figure en effet parmi les témoins dont les noms furent consignés dans le document. Qui, d'ailleurs, sinon les Avesnes, bien pourvus de domaines en Flandre et en Brabant (dans la partie de ce *pagus* cédée, un siècle plus tôt, au comte de Hainaut) aurait pu si aisément attirer ou transplanter en Thiérache des colons originaires de ces contrées ?

Quant à l'intervention insolite de l'évêque de Cambrai à Roubais, paroisse relevant du diocèse de Laon, elle peut s'expliquer par le fait qu'à de nombreuses reprises ce prélat avait arbitré des conflits entre les Avesnes — ses ouailles — et les abbayes dont ceux-ci détenaient l'avouerie. On peut remarquer par surcroît qu'en 1156 l'évêque de Laon, Gautier de Mortagne, était un parent des Avesnes, ce qui peut avoir incité l'abbé de Saint-Denis à ne pas recourir à son arbitrage.

Une chose est certaine : peu d'années après 1156, l'avouerie s'est trouvée au mains d'un des frères cadets de Nicolas : Fastré. Ce seigneur et ses descendants prirent le nom de *La Flamengrie*.

La maison de *La Flamengrie* est donc une branche cadette de la maison d'Avesnes. La généalogie de celle-ci est narrée dans une chronique du Hainaut, rédigée aux alentours de 1280 sur la commande ou sous l'inspiration de Baudouin d'Avesnes, qui passa longtemps pour son auteur, mais à tort (13). Cette chronique, qui fournit de précieux renseignements, n'est pas exempte d'erreurs : elle voit, par exemple, dans Fastré de *La Flamengrie* un neveu de Nicolas d'Avesnes, alors qu'il était son frère. En revanche, elle

---

(12) Cf. M.-A. Arnould, *Naissance d'un toponyme* : « *La Flamengrie* », dans : Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie, t. XLVII, 1973, p. 193-214.

(13) *Chronicon Hanoniense quod dicitur Balduini Avenensis*, éd. J. Heller, dans : *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XXV, Hanovre, 1880, p. 414 et suiv. ; sur les avoués de *La Flamengrie* : pp. 431-432. - Baudouin d'Avesnes (1219-1289) était le fils cadet de Bouchard, premier époux de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut.

rapporte que ce Fastré détint l'avouerie de La Flamengrie, ce que semblent confirmer diverses sources diplomatiques dans lesquelles ce personnage apparaît non pas en qualité d'avoué, mais porteur du nom de La Flamengrie (14).

Fastré de La Flamengrie, s'il fut avoué (ce qui est probable), le fut pacifiquement, ce qui veut dire qu'il respecta les droits de l'abbaye et se conforma au règlement inclus dans la charte de 1156. Sous son avouerie, le domaine prospéra et se repeupla ; la création d'une paroisse nouvelle en est la preuve : sous l'abbatiat d'Eudes III (c'est-à-dire entre 1162 et 1169), l'évêque de Laon Gautier fit éléver dans la paroisse de Roubais, contre le gré de cet abbé, une nouvelle église « sous le titre de Sainte Gremoine » (15) ; on y reconnaît sainte Grimonie, patronne de La Capelle, communauté qui se trouva dès lors séparée au spirituel de celle de Roubais-La Flamengrie.

Cette circonstance contribua sans doute au déclin du nom ancien du domaine, Roubais, supplanté par le nom de La Flamengrie, qui ne fut porté que par la partie (majeure) du domaine primitif extérieure au territoire de La Capelle. La Flamengrie demeura au moyen âge le centre de gravité de l'ancien domaine ; La Capelle ne devait prendre la prééminence que plus tard, lorsque François I<sup>e</sup> résoudrait d'en faire une forteresse et le siège d'un gouvernement militaire. Mais dès 1212, un marché existait à La Flamengrie : à ce moment, l'abbaye reprochait à son avoué de ne point en assurer la police. Dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, La Flamengrie disposait en outre d'une léproserie et d'écoles. Un compte de décimes de 1372 prouve l'importance relative des paroisses : La Flamengrie versait alors à son évêque une taxe de 60 livres, somme supérieure à celle qui frappait La Capelle (40 livres) et que n'égalait, dans la région, que les taxation des paroisses d'Aubenton (Notre-Dame) et d'Etréaupont (16). Cette source ne mentionne qu'une seule église à La Flamengrie (17) ; faut-il y voir la vieille

---

(14) La plus ancienne de ces sources diplomatiques est la charte provenant du cartulaire de Liessies, citée ci-dessus, p. 125.

(15) Dom Michel Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France*, Paris, 1706, p. 198.

(16) A. Longnon, *Pouillés de la Province de Reims*, Paris, 1908, pp. 665-666 ; pour la date du compte : p. VII-VIII. Mêmes données dans un pouillé du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle, sauf pour Sorbais, dont la taxe atteint alors également 60 livres (*ibidem*, p. 706).

(17) Une chapellenie est toutefois signalée à La Flamengrie (Longnon, *op. cit.*, pp. 676 et 706) ; faut-il y voir celle des deux églises qui n'avait pas (ou plus) rang de paroisse ? Il se peut aussi que cette chapelle se soit confondue avec celle de la léproserie, mentionnée par un pouillé de 1411 (*cf.* Félibien, *op. cit.*, *Pièces justificatives*, p. CCXXII).

église Saint-Martin de Roubais, ou déjà une église nouvelle ? Nous ignorons le moment où fut édifiée à La Flamengrie, à peu de distance de l'église de Roubais, l'église actuellement paroissiale ; nous ignorons le motif de cette duplication, et tout autant l'époque où l'église de La Flamengrie se substitua à celle de Roubais dans la fonction paroissiale (18). C'est là un des problèmes qui se posent aux érudits locaux et qu'ils résoudront peut-être un jour.

La situation apparemment prospère de La Flamengrie dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle allait se trouver considérablement assombrie sous les successeurs de Fastré. Celui-ci est cité pour la dernière fois en 1189. Il eut pour héritier son fils, Nicolas de La Flamengrie, qui vécut jusque vers 1227-28 et qui laissa l'avouerie à son propre fils, Fastré (II) de la Flamengrie, lequel mourut entre 1239 et 1242 (19).

Il est bien connu qu'à l'époque féodale, les avoués ecclésiastiques rendirent leur charge héréditaire, la considérèrent comme un bien patrimonial et se comportèrent à l'égard des églises en despotes plus souvent qu'en protecteurs. Le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle offrent le spectacle constant des luttes ouvertes opposant les monastères à leurs avoués. Au siècle suivant, les églises s'appliquèrent patiemment à rétablir leurs droits, d'abord avec l'appui des autorités religieuses : évêques, archevêques et au besoin le souverain pontife, plus tard recourant au pouvoir impérial ou royal. Ainsi disparurent les usurpations des avoués, sans que pour autant leur charge fût supprimée.

De tout cela, le domaine de La Flamengrie-La Capelle offre un exemple caractéristique. La charte de 1156 déjà avait pour but de rétablir une paix troublée par les prétentions de l'avoué ; il semble qu'elle ait, pour un temps, mis les choses en ordre. Mais sous les avoueries de Nicolas et de Fastré II l'abbaye fut amenée à plusieurs reprises à réprimer les violences et les excès dont ces deux seigneurs se rendirent coupables, tant à son égard qu'envers la population rurale. Ces tumultueux conflits sont connus par le détail, grâce à une série de chartes s'échelonnant de 1212 à 1239 et transcrives dans le cartulaire de Saint-Denis (20).

---

(18) L'église de La Flamengrie est placée sous l'invocation de la Nativité de la Vierge, vocable évidemment moins ancien que celui de Saint-Martin.

(19) La suite des avoués de La Flamengrie de la maison d'Avesnes a fait l'objet d'une étude approfondie, due au Général d'Esclaibes et publiée dans ses *Mélanges Généalogiques* (3<sup>e</sup> série), Paris, 1973, pp. 66-76 ter. - Un tableau généalogique de la même lignée a été publié par Guy Deloffre, *Histoire de Floyon*, dans : Mémoires de la Société archéologique et historique de l'arrondissement d'Avesnes, t. XXIV, 1973 (voir p. 75), mais on n'y trouve que les indications fournies par le pseudo-Baudouin d'Avesnes.

(20) Ces chartes ont été signalées par H. Cocheris, *Notices et extraits des documents manuscrits conservés dans les dépôts publics de Paris et relatifs à l'histoire de la Picardie*, t. II, Paris, 1858, pp. 166-171. Elles ont été mises en œuvre dans la brochure de R. Duval, *Les seigneurs avoués en Thiérache. La Flamengrie*, Reims, 1934.

La lignée des avoués de La Flamengrie issus de la maison d'Avesnes s'interrompit (en ligne masculine) avec Fastré II, qui n'eut qu'un seul héritier mâle, lequel mourut en bas âge ; Fastré II ne laissa en mourant que deux filles, probablement non mariées. L'avouerie fut alors exercée par un seigneur venu du Hainaut, Thierry de La Hamaide ; celui-ci réussit à donner pour femme à son fils Arnould la cadette des filles de Fastré : Alixe ; il fit passer aussi dans le patrimoine de sa famille la terre de Willems, en Flandre gallicante, une ancienne possession des avoués de La Flamengrie (21). Il ne put toutefois conserver l'avouerie, qui passa à la famille de Berlaimont, alliée de celle de La Flamengrie, notamment par le mariage de Joie, fille aînée de Fastré II, avec Gilles, seigneur de Berlaimont (22). Les Berlaimont conservèrent cette avouerie jusque dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, mais ils durent la céder pour un temps aux Avesnes ; le jeu des alliances matrimoniales la fit tomber ensuite aux mains des familles ardennaises de Houffalise et de Rochefort ; en 1437, Jeanne de Rochefort la vendit à un seigneur de la région : Jean III de Proisy (23).

L'histoire de l'avouerie de La Flamengrie sous les Avesnes illustre éloquemment l'action exercée dans la Thiérache par cette puissante maison hainuyère. On sait que Nicolas, qui fut seigneur d'Avesnes de 1147 jusque vers 1172-73, réussit à accroître la puissance de sa maison en négociant, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, le mariage de son fils Jacques, encore enfant, avec Adelue, seule héritière des seigneurs de Guise de la première race. Ce mariage fut célébré entre 1163 et 1168, mais dès sa précoce négociation les Avesnes avaient amorcé leur pénétration en Thiérache. Comme ils le faisaient dans l'Avesnois, ils s'efforcèrent d'y mettre des terroirs en valeur, par des défrichements et par l'octroi aux populations de *lois* de villages, dont les plus fameux exemples sont la loi d'Hirson (1156) et celle de Prisches (1158). Si l'on se rappelle que le plus ancien des règlements d'avouerie que nous avons cités date lui aussi de 1156, on peut conclure que c'est incontestablement dans le cadre de cette politique de colonisation agricole qu'il faut considérer la mainmise des Avesnes sur l'avouerie du domaine de Roubais.

Maurice-A. ARNOULD,

*Professeur à l'Université libre  
de Bruxelles.*

(21) Willems : dép Nord, arr. Lille, cant. Lannoy.

(22) Berlaimont : dép. Nord, arr. Avesnes, ch.-l. de canton.

(23) Cf. J. Meurgey de Tupigny, *La Vente de La Capelle en Thiérache et de La Flamengrie à Jean de Proisy en 1437*, dans : Mémoires de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Aisne, t. XV, 1969, pp. 5-13. - Proisy : dép. Aisne, arr. Vervins, cant. Guise.

## ANNEXE

### Deux documents inédits relatifs à Roubais

#### 1

R., archidiacre de Laon, représentant son évêque absent, fait savoir à Suger, abbé de Saint-Denis, qu'un synode épiscopal a investi le représentant de l'autel de Roubais, restitué par le chanoine Ansellus qui le détenait.

[1122-1126] (24)

Archives Nationales, LL 1172 (Cartulaire de Chaourse),  
p. 142.

Donno S. monasterii beati Dyonisii abbatи venerando cum toto ipsius capitulo R. ecclesie Laudunensis archidiaconus debite dilectionis obsequium in omnibus. Dignitati vestre notum facimus quia cum Ansellus canonicus altare de Rosbais ex dono episcopi nostri (25) teneret quod ab antiquo de monasterii vestri possessione fuerat prece vestra et Petri propositi vestri petitione a domino episcopo antequam Romam iret obtinuimus ut, si forte Ansellus ad hoc induci posset ut altare illud ad usum monasterii vestri nobis reddere vellet, nos evestigio de eodem altari prepositum vestrum videlicet predictum Petrum investiamus. Itaque cum post dicessum episcopi vices ejus in sinodo ageremus, in presencia domini Symonis abbatis Sancti Nicholai de Silva (26) et domini Mainardi abbatis Sancti Nicholai de Prato (27), dominique Letaudi de Tornaco et totius sinodi frequencia, reddente prefato Ansello, altare illud de manu ejus receperimus et de eo fratrem Petrum monachum vestrum

---

(24) Cette lettre n'est pas datée, mais elle est postérieure à 1122, année de la désignation de Suger comme abbé (*Gallia Christiana*, t. VII, col. 368-376) ; elle est d'autre part antérieure à l'acte du 5 novembre 1126 dont on trouvera le texte ci-après.

(25) Barthélémy de Vir, évêque de Laon de 1113 à 1150-51 (*Gallia Christiana*, t. IX, col. 528-532). La *Gallia Christiana* (*ibidem*, col. 530) rapporte qu'en 1125 cet évêque remit l'abbaye de Saint-Denis en possession de deux autels du diocèse de Laon ; cette restitution semble avoir concerné les autels de Sorbais et d'Autreppes, car ils furent effectivement rendus par une charte unique, datée du 4 mars 1125 (Archives Nationales, LL 1158, p. 213, et LL 1172, p. 138) ; la restitution de l'autel de Roubais ne fut donc pas un cas isolé. Quant à la charte de 1125, elle semble révéler par les éléments de sa date que la chancellerie épiscopale de Laon suivait alors le style de Noël ; elle mentionne par ailleurs comme témoin archidiacre nommé Radulfus qui pourrait être l'auteur de la lettre de 1122-25 que nous publions ici.

(26) Simon 1<sup>er</sup>, abbé de Saint-Nicolas-au-Bois (dioc. de Laon, près de Coucy), cité de 1120 à 1133 (*Gallia Christiana*, t. IX, col. 612).

(27) Mainard, abbé de Saint-Nicolas-des-Prés (dioc. de Laon, à Ribemont), cité de 1104 à 1143 environ (*Gallia Christiana*, t. IX, col. 617).

(28) ad opus ecclesie vestre sub predictarum personarum testimonio investivimus. Actum ut post redditum domini episcopi hoc donum ejus privilegio roboretur (29). Valete.

2

*Barthélémy, évêque de Laon, à la demande de Pierre, chambrier de l'abbaye de Saint-Denis, restitue à ce monastère l'autel de Roubais.*

Laon, 5 novembre 1126.

Archives Nationale, LL 1158 (Cartulaire de Saint-Denis),  
p. 209.

In nomine sancte et individue trinitatis. Ego, Bartholomeus, Dei gratia sancte Laudunensis ecclesie minister indignus, quia ad pontificalis gradus sublime fastigium divine clementie respectu licet indigni vocati sumus, dum exvicti officii debito secularium occupationum tumultibus undique pulsamur et per viam mundi offendiculis et pulvere plenam nequaquam ad liquidum puro et in offenso vestigio multimodo fragilitatis nostre tardante defectu eluctari prevalemus, oportet ad sanctorum suffragia suffugientes imbecillitatis atque imperfectionis nostre erumpnam (a) ut deploremus et, si quos in laboriosa marche administratione lapsus incurrimus, eorum qui in marie parte optima ab hujus seculi fluctuante pelago ad placidum et tranquillum contemplationis portum transierunt orationibus aliquatenus sublevari studeamus. Notum igitur esse volumus tam presentibus quam futuris quia, cum altare de villa cui Robais nomen est ad manum nostram venisset a fratre Petro camerario monasterii beati Dyonisii de Francia (30), rogati sumus quatinus illud ipsi sanctissimo martyri concederemus in elemosinam ut, quoniam de possessione monasterii illius altaris casa ab antiquo fuerat, postmodum totam decimam sine molestia possiderent ne deinceps per altaris ipsius personas in distributione decimarum vel in alia quavis causa quippam inquietudinis sustinerent. Nos vero predicti fratris petitioni aurem benigne inclinantes, consilio et assensu domni Letaudi archidiachoni nostri (31) et

(a) *Le cartulaire porte : erumpnamus ; la finale « mus » a été exponctuée et un s a été intercalé après le a ; nous croyons à une faute de lecture pour erumpnam ut.*

(28) Ce Petrus est peut-être le prévôt cité plus haut dans le même acte ; la charte qui suit, de 1126, mentionne le chambrier Pierre, intervenant dans le même sens que le prévôt : s'agit-il d'un seul et même personnage ?

(29) Cette corroboration par l'évêque se fit par l'acte de 1126 qui suit.

(30) Le chambrier de l'abbaye administrait une unité domaniale qui avait Chauruse (dép. Aisne, arr. Laon, cant. Rozoy-sur-Serre) pour siège et Roubais (plus tard : La Flamengrie et La Capelle) pour annexes.

(31) Cet archidiacre *Letaudus* est peut-être le *Letaudus de Tornaco* cité dans la lettre de l'archidiacre R., publiée ci-avant.

ceterorum ministerialium nostrorum, pro amore karissimi fratris Sugerii ejusdem loci abbatis tociusque conuentus in plena synodo beatissimo martiri Dyonisio sepedictum altare gratanter annuimus et presenti privilegio firmari et testium subscriptione ac sigilli nostri impressionne corroborari precepimus, hanc tamen a fratribus loci juste recompensationis vicem postulantes ut et in vita et post mortem orationis eorum subsidiis attollamus. Signum Bartholomei episcopi qui hoc privilegium fieri jussit. Signum Widonis archidiaconi (32). Signum Letaudi archidiaconi. Signum Bliardi cantoris. Signum Soifridi abbatis (33). Signum Elberti abbatis (34). Signum Andree. Signum Mainardi abbatis (35). Signum Walteri abbatis (36). Signum Arnulfi abbatis (37) Signum Benedicti sacerdotis. Signum Heberti decani. Signum Bonardi decani. Signum Deiamici decani. Signum Gerardi decani. Signum Roberti decani. Signum Rogeri decani. Signum Odonis decani. Actum Lauduni, nonis novembris, feria VI, luna XVII, anno dominice incarnationis. MCXXVI°, inductione V, epacta VIa, concurrente IIII (38). Ego Radulfus Sancte Marie cancellarius relegi.

---

(32) Peut-être Guy de Montaigu (*Guido de Monte-acuto*), doyen du chapitre de Laon, qui porta aussi le titre d'archidiacre (*Gallia Christiana*, t. IX, col. 560).

(33) *Seifridus*, abbé de Saint-Vincent, à Laon, cité de 1121 à 1129 (*Ibidem*, col. 577).

(34) *Elbertus* : abbé non identifié. L'abbé de Saint-Michel-en-Thiérache se nommait Eilbertus (cité de 1114 à 1122), mais dès 1124, selon la *Gallia Christiana* (t. IX, col. 601), il avait un successeur nommé Gislebert.

(35) Mainard, abbé de Saint-Nicolas-des-Prés, cité dans le document précédent.

(36) Gautier, premier abbé de Saint-Martin de Laon (depuis 1124) : cf. *Gallia Christiana*, t. IX, col. 662.

(37) On ne trouve à l'époque, dans le voisinage, qu'un abbé *Arnulfus*, celui d'Essomes (dioc. de Soissons, près de Château-Thierry) : cf. *Gallia Christiana*, t. IX, col. 462.

(38) Le cycle lunaire, l'indiction et les épactes sont erronés, mais pareilles irrégularités sont communes dans les actes de l'époque ; les autres données de la date sont correctes.